

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1408/2015
Date: 25 novembre 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 724091
Classification: Non classifié

Société simple « Château du Schlossberg », La Neuveville, Commission de gestion. Nominations des représentants du canton de Berne pour la période de fonction 2016 – 2019

1 Contexte

Selon le « Règlement de la Société simple Schlossberg, La Neuveville », l'Etat de Berne et la commune municipale de la Neuveville constituent une commission de gestion de huit membres, pour laquelle le Conseil-exécutif nomme quatre représentants du canton de Berne. La période de fonction courante se termine le 31 décembre 2015 et tous les représentants se mettent à disposition pour la nouvelle période.



2 Nominations

Les personnes ci-après sont nommées pour la période de fonction allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 :

- **Mori Anne-Andrée**, institutrice, La Neuveville
- **Burri Olivier**, conseiller technique au Service cantonal des monuments historiques, Tramelan
- **Salamin Yves-Vincent**, Office des immeubles et des constructions, Corminbœuf
- **Wick Bernard**, architecte diplômé ETS, Bienne

3 Bases légales

- Article 48 de la loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (LOCA, RSB 152.01)
- Articles 1 et 2 de l'ordonnance du 24 août 1994 sur les représentants et les représentantes du canton (RSB 153.15)
- Chiffre 5 du Règlement de la Société simple Schlossberg, La Neuveville, du 30 décembre 1988

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Direction de l'instruction publique